

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **21 (1876)**

Heft (7): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 7 (1876).

ÉCOLE DE RECRUES DE DRAGONS, EN 1875.

Rapport présenté à la Société de cavalerie de la Suisse occidentale, par
J. Roulet, maréchal des logis chef ¹.

Notre honorable président, M. le capitaine Couvreu, m'ayant dernièrement fait l'honneur de me demander de présenter à notre société, dans sa séance de ce jour, un rapport sur l'école de cavalerie, tenue à Berne cette année, j'accède à ce désir et me hasarde à vous livrer les quelques souvenirs qui m'en restent, et que je crois mériter votre attention.

Je suis persuadé, messieurs, que quelque incomplet que soit ce rapport, si tant est même que je puisse le décorer de ce nom, vous ne l'en accueillerez pas moins favorablement; je dois d'ailleurs ajouter, pour ma justification, que je n'ai pris aucune note pendant cette école, ne pensant pas être appelé à en rendre compte.

Ceci dit, Messieurs, j'aborde mon sujet.

La nouvelle organisation militaire ayant amené de notables changements dans la fourniture des chevaux, je me permettrai d'exprimer ici mon opinion à cet égard.

Il est certain, en principe, que le dragon jouit actuellement d'avantages incontestables, en ce qu'il reçoit de la Confédération, lors de son entrée au service, un cheval presque gratuitement; en définitive il ne lui coûte que l'intérêt de la moitié du prix d'achat, et au bout des dix ans de service le cheval lui est complètement payé.

Cet avantage est cependant loin d'être absolu, en ce sens que le dragon peut recevoir un cheval vicieux pour le ferrage, par exemple, ou encore non approprié à ses besoins en dehors du service; dans l'un comme dans l'autre de ces cas il se trouve dans une position inférieure à celle qui lui était faite par l'ancienne organisation, et au lieu de recevoir de la nouvelle des avantages, il n'en a que des mécomptes.

Je reconnais que cette année, parmi les chevaux fournis par la Confédération aux recrues, il y a des bêtes magnifiques et excellentes; mais je crois aussi pouvoir affirmer qu'une grande partie était loin de valoir ceux qui ont été présentés à la commission fédérale chargée de faire les achats dans le canton de Vaud.

Vous reconnaîtrez aussi avec moi, Messieurs, que dans notre an-

¹ Dans sa séance du 18 décembre dernier la société de cavalerie de la Suisse occidentale a émis le vœu que ce rapport fût inséré dans la *Revue militaire*. Nous y accédons volontiers, pensant que ce travail sera lu avec intérêt, comme donnant assez exactement la direction des idées qui ont cours chez nos sous-officiers de cavalerie au sujet de l'application, pour leur arme, des nouvelles lois militaires.

Nous faisons nos réserves sur la forme que l'auteur a donnée à quelques-unes de ses critiques: à notre sens, elles tiennent trop peu compte des difficultés et des tâtonnements inhérents à la mise en œuvre de toute organisation nouvelle. Du reste, écrit pour être lu à une séance familière, ce mémoire n'a pas prétendu être complet; encore moins épuiser les sujets qu'il aborde en passant. (*Réd.*)